ART. 5 N° 6851

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 6851

présenté par Mme Autain, Mme Guetté, Mme Couturier, Mme Oziol, M. Nilor, Mme Abomangoli, Mme Lepvraud et Mme Taurinya

ARTICLE 5

I. – Après le mot :
« est »
rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :
« nul ».
II. – En conséquence, après le mot :
« vieillesse »
rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :
« sont augmentées de 17,7 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES au fonds de réserve pour les retraites.